



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, La Haye Tél. 92 44 41 Télégr. Intercourt, La Haye

communiqué

non officiel

pour publication immédiate

N° 74/8

Le 18 juillet 1974

Compétence en matière de pêcheries

Le Greffe de la Cour internationale de Justice met à la disposition de la presse les renseignements suivants :

La Cour rendra en audience publique ses arrêts sur le fond dans les deux affaires de la Compétence en matière de pêcheries le jeudi

25 juillet 1974 :

- à 10 heures dans l'affaire Royaume-Uni c. Islande;
- à 15 h 30 dans l'affaire République fédérale d'Allemagne c. Islande.

NOTE POUR LA PRESSE

1. Chacune des deux audiences publiques se tiendra dans la grande salle de Justice du palais de la Paix. MM. les représentants de la presse pourront y assister sur présentation de la carte d'admission qui leur est gracieusement remise sur demande. Des tables seront mises à leur disposition dans la partie de la salle située à l'extrême gauche par rapport à la porte d'entrée.

Des photographies pourront être prises avant l'ouverture de chaque audience et pendant les cinq premières minutes. Pour les prises de vues destinées au cinématographe ou à la télévision, une autorisation spéciale sera nécessaire.

Dans la salle de presse (salle 5), située au rez-de-chaussée du palais de la Paix, un haut-parleur retransmettra la lecture des arrêts de la Cour.

2. Après la clôture de chaque audience, des communiqués de presse résumant l'arrêt seront distribués dans la salle de presse.

Au palais de la Paix, MM. les représentants de la presse ne pourront utiliser que les cabines téléphoniques du bureau de poste situé au sous-sol.

3. M. A. Pillepich, premier secrétaire de la Cour, se tient à la disposition de MM. les représentants de la presse pour tous renseignements que ceux-ci désireraient lui demander. Si M. Pillepich est absent, s'adresser à M. Noble.
